

**MAIRIE DE
LARGEASSE
DEUX-SEVRES**

Tel 05.49.72.02.10

communelargeasse@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille seize,
Le jeudi 14 janvier à 20 H 30,*

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE
Dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de M. GROLLEAU Jean-Jacques, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 07/01/2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Présents : MM. GROLLEAU, MOTARD, M. MICHONNEAU et Mme BODIN
MM. DAVID, BAUDOIN, BONNET, HILKER, JARRY D. et Mmes FAZILLEAUD,
GILLES et Mme SAUVETRE, M. ROUILLIER.

Absents : M. JARRY O

M. le Maire indique au Conseil que les murs de l'allée centrale de l'église sont très abîmés et qu'il serait nécessaire d'effectuer leurs réfections.

Il présente un devis de la SARL DESOBEAUX pour un montant de 28 798.20 €.

Après réflexion, le conseil municipal, à l'unanimité accepte le devis et décide d'inscrire la dépense sur le budget 2016. Il autorise également le Maire à le signer.

Objet :

**Devis réfection murs
église**

Pour Copie conforme,
En mairie, le 21 janvier 2016

Le-Maire,

Jean-Jacques GROLLEAU



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous-Préfecture
Le :

Transmis et rendu
exécutoire à la Sous-
Préfecture le

Publié ou Notifié
Le

REÇU EN PREFECTURE

le 27/01/2016

Application agréée E-legalite.com

079-217901479-20160121-2016_CM2101_2-DE